

MAIRIE

3, Rue Principale

57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 07/2021**  
**Mercredi 8 Septembre 2021 – 19 heures**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal ; Madame Cécile KOWALSKI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Délibération N° 001/07/2021****Report du point N°4 Travaux Rue du 28 Novembre 1944 à la prochaine réunion du Conseil Municipal**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison d'un complément d'informations demandé aux entreprises consultées, il convient de reporter le point N°4 Travaux rue du 28 Novembre 1944 à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Ce sujet figurant initialement à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de ses membres présents le report du point N°4 Travaux rue du 28 Novembre 1944 à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**Délibération N° 002/07/2021****Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que Monsieur Serge OLIGER a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> Août 2022. Aussi pour pallier à cela, il convient de recruter un Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> Classe, qui travaillera dans un premier temps en partenariat avec l'ouvrier communal actuel et plus précisément durant les mois de mai et juin 2022. Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière technique de classe C, y compris par voie de mutation, mais aussi par un contractuel de droit privé.

Aussi Madame le Maire informe l'Assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la création de l'emploi en vue du départ en retraite de Monsieur Serge OLIGER fixé au 1<sup>er</sup> Août 2022, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

De ce fait Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à temps complet, dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures semaines, soit 35/35<sup>ème</sup> pour le poste d'ouvrier communal à compter du 2 Mai 2022.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe. Cela y compris par voie de mutation.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de Niveau 5.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence au maximum sur l'indice brut 525, indice majoré 525 de la grille indiciaire des Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.

Le Conseil après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3

Vu le tableau des emplois

Ainsi l'organe délibérant à l'unanimité de ses membres présents décide de :

**VALIDER** les propositions de Madame le Maire

**MODIFIER** le tableau des emplois

**REPORTER** les crédits nécessaires au Budget Primitif Communal 2022

**CHARGE** Madame le Maire de lancer les procédures préalables au recrutement

**CHARGE** Madame le Maire de procéder au recrutement

**SEANCE N° 07/2021**  
**Mercredi 8 Septembre 2021 – 19 heures**

**Délibération N°003/07/2021**

**Groupe Scolaire Pol Grand – Classe de Maternelle**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que l'Education Nationale avait envisagé une fermeture de classe de maternelle en l'école Pol Grandjean de BOUZONVILLE, fréquentée par de nombreux élèves de HEINING-LES-BOUZONVILLE, du fait du regroupement scolaire auquel la commune adhère. Cette mesure aurait eu donc des conséquences néfastes sur les conditions d'apprentissage et de suivi des enfants. De ce fait, Madame le Maire a pris l'initiative de rédiger un courrier aux parents des enfants âgés de deux ans durant l'année 2021. Ceci dans l'optique de les sensibiliser à la situation en question et de les solliciter à anticiper d'un an l'inscription de l'enfant en classe de maternelle et ainsi participer à la mobilisation collective pour garantir les acquis de l'an passé et préserver l'éducation en milieu rural. En parallèle, la forte implication de la Municipalité de BOUZONVILLE a permis d'éviter cette fermeture de classe en apportant des arguments tangibles et quantifiables à l'Education Nationale.

Madame le Maire souligne la sage décision de l'instance éducative et renouvelle son implication pleine et entière à préserver l'enseignement en milieu rural. Une mission d'intérêt général.

**Délibération N°004/07/2021**

**Gîte Rural – Ménage fin de séjour**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le poste de dépenses le plus onéreux dans les charges variables inerrantes au Gîte Rural « Vue sur la Frontière » est le ménage de celui-ci. Aussi Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inclure à chaque fin de séjour un forfait ménage à la charge du locataire d'un montant fixe de 100 €. Celui-ci ne sera donc plus facultatif comme précédemment.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal décide d'inclure systématiquement au prix de la location du Gîte Rural « Vue sur la Frontière » un forfait « Ménage fin de séjour » d'un montant de 100 € à la charge du locataire.

**Délibération N°005/07/2021**

**Foyer Socio-éducatif – Contrat de maintenance matériel**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de souscrire un contrat de maintenance pour la vérification des équipements et du matériel au Foyer Socio-éducatif de HEINING-LES-BOUZONVILLE. A ce titre, Madame le Maire a pris attache auprès de la Société D Dépannage Multiservices SARL, spécialisée en la matière et basée à TREMERY (Moselle). Le contrat proposé couvre le suivi du matériel mis à disposition au FSE et de la façon suivante :

GAZ	FOURS MIXTE / ELECTRIQUE	CONTENANTS REFRIGERES	LAVE VAISSELLE
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des vannes et fixations</li> <li>• Contrôle des tuyauteries organe de liaison interne</li> <li>• Contrôle mécanique</li> <li>• Contrôle, graissage, réglage</li> <li>• Contrôle combustion</li> <li>• Contrôle état des brûleurs</li> <li>• Contrôle des thermostats</li> <li>• Contrôle état général appareil</li> <li>• Contrôle étanchéité circuit</li> <li>• Flappage des chapeaux brûleurs</li> <li>• Contrôle porte ou portillon</li> </ul>	<p><b>1. Contrôle général des organes électriques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification de la tension et des intensités</li> <li>• Vérification des barrettes de connexion, des sélecteurs de commandes et relais, des contacteurs</li> <li>• Contrôle porte et contacts de porte sécurité</li> <li>• Contrôle thermostat, régulations et sondes thermostatique</li> <li>• Contrôle batteries de chauffe et du motoventilateur</li> <li>• Dépoussiérage</li> </ul> <p><b>2. Contrôle des parties mécaniques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification fermeture de porte, charnières et joints</li> <li>• Contrôle de la chaudière, pompe et tube de vidange</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle des températures chambre ou enceinte</li> <li>• Contrôle des températures d'évaporations sur prise manométrique</li> <li>• Contrôle des liaisons capillaires</li> <li>• Contrôle mécanique et tubulaire</li> <li>• Contrôle des jonctions électrique</li> <li>• Contrôle des ventilations, condenseurs et évaporateurs</li> <li>• Contrôle visuel de charge</li> <li>• Contrôle et détection de fuite éventuelle sur le circuit de production du froid</li> <li>• Contrôle des étanchéités porte, charnière, fermeture, joints et divers</li> <li>• Contrôle état de l'évaporateur de chambre</li> <li>• Désinfection de l'évaporateur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôle général, vérifications des tensions et intensités</li> <li>• Vérification des connectiques et divers liaisons, relais, contacteurs et commandes</li> <li>• Contrôle porte, capot, sécurité de porte, thermostat et régulation, remplissage et niveau d'eau</li> <li>• Etat résistance lavage et rinçage, détartrage de l'ensemble</li> <li>• Etat de l'ensemble de l'isolation des résistances</li> <li>• Contrôle état des motopompes, cyclage et vidange optionnelle</li> <li>• Etat des bras de lavage, de rinçage et des gicleurs</li> <li>• Etat des fixations des bras, liaisons souples et chaudière de production rinçage</li> <li>• Etat et distribution des produits</li> </ul>

-----  
Arrondissement de Boulay-----  
**MAIRIE****3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE****PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE N° 07/2021  
Mercredi 8 Septembre 2021 – 19 heures**

Madame le Maire pour compléter son exposé informe le Conseil Municipal que la fréquence annuelle des services rendus détaillés ci-dessus se chiffre à 501 € HT, soit 601. 20 € TTC. Le présent contrat est valable pour une durée de 12 mois consécutifs, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Démarche devant être faite par lettre recommandée avec préavis de 2 mois avant l'expiration de la période annuelle en cours. Des prestations extérieures au contrat sont également possibles moyennant le paiement d'un forfait main d'œuvre à 67.37 € HT de l'heure et un montant fixe de déplacement à 76 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** l'offre de contrat proposée par la Société D Dépannage Multiservices SARL pour un montant annuel de 501 € HT, soit 601. 20 € TTC

**CHARGE** Madame le Maire de signer le présent contrat au nom de la commune

**CHARGE** Madame le Maire de veiller au bon respect des droits et obligations de chacune des parties.

**Délibération N°006/07/2021****Repas des séniors**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'étant donné la situation épidémique liée à la Covid-19, qui perdure en France, il est préférable de ne pas prévoir un repas des séniors en octobre prochain. Le public en question étant plus vulnérable, lors d'une infection au Coronavirus. De ce fait, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder comme l'an passé et d'offrir aux aînés de la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE, ayant 65 ans et plus un panier garni.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

**AJOURNE** le repas des séniors initialement prévu en octobre prochain

**VALIDE** la proposition de Madame le Maire d'offrir des paniers garnis aux aînés de la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE ayant 65 ans et plus

**DONNE** pouvoir à Madame le Maire de signer le devis en rapport établi par la Société Aux plaisirs & Co SAS

**CHARGE** Madame le Maire de veiller au respect des droits et obligations de chacune des parties

**Délibération N°007/07/2021****Aménagement Abri Bus**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la volonté d'implanter un nouvel Abri bus en l'Annexe de SCHRECKLING, dans la commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE. A cet effet, des demandes d'offres de prix ont été adressées à différentes sociétés, dont ce type d'aménagement est leur cœur de métier. Madame le Maire détaille successivement les devis émanant de TECSABOIS CHARPENTE et TREFIBOIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'opter pour l'offre standard de TREFIBOIS. Celle-ci s'élevant à 1 732. 50 € HT et charge

Madame le Maire de signer le devis en question pour acceptation. Charge Madame le Maire de veiller au respect des droits et obligations de chacune des parties. Décisions prises à l'unanimité des membres présents.

**Délibération N°008/07/2021****Aménagement garde-corps et barrières de sécurité**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de mettre en place des garde-corps et barrières pour garantir la sécurité des administrés de la commune et cela à différents endroits. Des barrières au niveau des chemins ruraux et du terrain de football. Un garde au niveau de l'église paroissiale Sainte Jeanne d'Arc. Aussi Madame le Maire a demandé des offres de prix à l'entreprise MAFBOIS pour des rondins de bois, qui formeront la structure des aménagements. Ladite entreprise ayant proposé différentes variantes de produits.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** la proposition d'Aménagement de Madame le Maire

**ACCEPTE** l'offre de prix émanant de MAFBOIS pour un montant de 925. 82 € HT, soit 1 110. 98 € TTC

**CHARGE** Madame le Maire de signer le devis en question pour acceptation

**CHARGE** Madame le Maire de veiller au respect des droits et obligations de chacune des parties

Madame Marie-France MELONI quitte le Conseil Municipal à l'issue du Point N°8 à 20 heures 13 minutes et ne prend donc plus part aux délibérations suivantes de cette réunion.

**Délibération N°009/07/2021****Convention HEINING JUDO CLUB**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de remanier la Convention liant le Commune de HEINING-LES-BOUZONVILLE au HEINING JUDO CLUB, qui occupe le Foyer Socio-éducatif pour son activité sportive. Toutefois Madame le Maire souhaite attendre la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association pour fixer conjointement et en connaissance de l'ensemble des données chiffrées la manière la plus appropriée de continuer ce partenariat entre la commune et le groupe sportif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité de ses membres présents.

-----  
Arrondissement de Boulay

-----  
MAIRIE

3, Rue Principale  
57320 HEINING-LES-BOUZONVILLE

**PROCES VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE N° 07/2021**  
**Mercredi 8 Septembre 2021 – 19 heures**

**DIVERS**

**Délibération N°010/07/2021**

**Motion de soutien à la Fédération Nationale des Communes Forestières**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

De plus en considérant :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après l'exposé de Madame le Maire, l'organe délibérant :

**SOUHAITE :**

- Le retrait de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

**DEMANDE :**

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

**Motion prise à l'unanimité des membres présents.**

**Fin de séance 21 heures 30 minutes**

**Stephan BENEDA**  
Adjoint au Maire par délégation

